



## litige avec un entrepreneur

Par **nathalie76**, le **28/02/2011 à 18:53**

Bonjour,

En octobre 2008, nous avons fait changer 3 fenêtres, 3 volets roulants électriques et une porte d'entrée en aluminium sur mesures, dans le but de bénéficier d'une bonne isolation thermique et phonique. Le montant du devis nous a paru très élevé : 7 192.73 €, le commercial nous expliquait alors la conjoncture actuelle où ce matériau avait énormément augmenté... Sur le devis, aucun détail précisant le prix de chaque élément ne figurait, il n'apparaissait que le montant total TTC mais le commercial nous assurait que la facture porterait tous les prix unitaires, mais ce ne fut pas le cas et depuis, nous ne cessons de réclamer une facture détaillée. De plus, alors que la publicité assurait une parfaite isolation thermique et phonique, nous avons froid et subissons tous les bruits de la rue à tel point que nous avons toujours l'impression que la porte est ouverte. Cela fait plus de 3 ans que nous nous plaignons auprès de l'entrepreneur qui ne daigne pas prendre en considération nos plaintes. De plus, lors de la pose de la porte, l'installateur nous conseillait une boîte aux lettres au centre de cette porte en nous assurant que ce matériel était hautement isolant. Nous avons donc suivi ses conseils : coût supplémentaire 217.33 € pour une simple ouverture composée d'un unique battant. Pensant que le bruit et le froid provenaient de cette ouverture et après de multiples appels, à notre demande, le patron s'est enfin déplacé pour nous conseiller de poser un rideau derrière la porte, mais a reconnu que son employé avait fait une erreur, que ce genre de "boîte à lettres" était pour les commerces et a donc fait changer le panneau central. Malheureusement la porte que nous avons initialement choisie n'est plus du tout la même : sur une porte brillante, c'est un panneau mat qui a été posé, et de lignes horizontales, nous sommes passés aux lignes verticales ! Aujourd'hui, non seulement nous n'avons aucun confort mais en plus l'esthétisme est horrible ! Mais si cela était pour enfin bénéficier d'une bonne isolation... Nous avons téléphoné ces derniers jours en précisant que si le patron ne nous recontactait pas, nous lancerions une procédure contre lui : il n'a pas rappelé... Nous nous sommes fait avoir sur le montant de ces huisseries et ne bénéficions même pas du confort attendu. Quel est notre recours ?

Par **fra**, le **01/03/2011 à 18:29**

Bonsoir, Madame,

Si, dans votre contrat d'assurance habitation, vous bénéficiez d'une assistance juridique incluse, vous pouvez l'utiliser et vous serez conseillés par des spécialistes qui, au pire, avant toute procédure, déclencheront une expertise pour savoir si le prix était raisonnable et de quelle nature peuvent-être les malfaçons que vous avez constatées.

Par **nathalie76**, le **02/03/2011** à **20:28**

merci